

Arrêté du Maire

N° 2026-928/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise STRAUBE - 1 bis rue de Désandans -25113 SAINTE-MARIE, en date du mercredi 1^{er} juillet 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de démolition d'une cheminée à l'aide d'une nacelle - 5 rue Saint-Martin, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Circulation piétons – 5 rue Saint-Martin – Travaux STRAUBE

Arrêtons,

Article 1 :

Le stationnement de la nacelle de l'entreprise STRAUBE sera autorisé rue des Fèvres, à hauteur de la rue Saint-Martin, **le jeudi 09 juillet 2026, selon l'avancement des travaux.**

Article 2 :

Toute circulation piétonne sera interdite rue Saint-Martin, **le jeudi 09 juillet 2026 selon l'avancement des travaux.**

En conséquence :

Les piétons seront dirigés par la rue du docteur Beurnier.

Article 3 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise STRAUBE – 1 bis rue de Désandans - 25113 SAINTE MARIE, chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le vendredi 3 Juillet 2026

Le Maire
**Pour le Maire,
le Conseiller municipal délégué**



Gilles Maillard

Affiché le : 3 juillet 2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Hôtel de Ville
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex
tél 03 81 99 22 00
fax 03 81 99 22 64
www.montbeliard.com